

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : cote-manon-cssbj-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/fe24813037fdf6055193cf65>

Date d'obtention : 2026-02-11 21:44:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une trousse et un outil efficace qui m'assure de soutenir et bien suivre par étapes les procédures afin d'intervenir de façon adéquate.

Elle me permet d'évaluer si c'est un acte malveillant ou impulsif.

Elle permet d'évaluer l'incident à l'aide d'une grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Elle permet aussi de vérifier l'information auprès de d'autres jeunes impliqués.

Elle permet aussi d'avoir une méthode claire et efficace afin de bien intervenir que ce soit envers la victime, des personnes impliqués ou de l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

C'est une aide structurée qui me permettra d'intervenir de façon cohérente et légale.

Elle m'aide aussi à savoir à quel moments et de quel façon le service de police sera impliqué.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rassurer la victime.

Poser des questions sans porter de jugement.

Agir rapidement.

Préserver l'identité de chaque jeunes impliqués

S'en tenir aux questions sur la grille d'évaluation seulement.

Éviter la consultation de photos ou de vidéos.